

► Cabinet du Dr Hélène VILLARD

Chirurgien-Dentiste

📍 26, rue de Châlons 51240 POGNY

☎ Tel. : +33 3 26 67 71 86

🌐 www.dr-helene-villard-dentiste.fr

Le retraitement endodontique

Une dent dévitalisée et soignée peut s'infecter et nécessiter une reprise du traitement de la racine ou « retraitement endodontique ».

Des signes douloureux se font sentir. Le but alors est d'assainir, de désinfecter et étanchéifier les racines. Ce traitement nécessitera de déposer les éléments prothétiques déjà posés (couronne, pilier...) et de les reconstruire.

POURQUOI FAUT-IL REPREDRE UN TRAITEMENT DE RACINES ?

- > Le traitement de racines n'a pas pu aller jusqu'au bout de celles-ci.
- > Une racine peut cacher un canal supplémentaire inaccessible ou invisible.
- > Une infection à l'extrémité de la racine s'est produite malgré la dévitalisation.
- > Une couronne est à changer et le traitement endodontique de la dent ne paraît pas satisfaisant, même si la dent n'est pas sensible.
- > Il existe une douleur chronique à la pression.



QUELLES EN SONT LES ÉTAPES ?

Refaire un traitement endodontique est une intervention minutieuse. En fonction des situations cliniques, le retraitement est plus ou moins long et complexe.

- > Dépose du travail existant : couronne, tenon (pivot), inlay-core (pilier).
- > Désobturation du précédent traitement de racines : il faut ramollir et nettoyer l'ancien ciment restant dans les canaux.
- > Accès aux canaux supplémentaires s'ils ont été repérés.
- > Nouvelle obturation : une fois bien nettoyé et désinfecté, le canal à l'intérieur de la racine est obturé à l'aide d'une pâte étanche.
- > Nouvelle reconstruction prothétique. Il est en effet indispensable d'effectuer une restauration pour l'équilibre de la mâchoire.

À SAVOIR

Le bon état des racines constitue la base d'une reconstruction prothétique solide.

Il arrive parfois que la reprise de traitement ne soit pas possible. Une solution alternative vous sera alors proposée.

